

L'autonymie linguistique

Un exemple de transfert théorique

Bernard Bosredon, Irène Tamba

“Prenez un signe, parlez-en et vous aurez un autonyme”
J. Rey-Debove, *Le Métalangage* [1978, p. 144]

Un certain nombre de travaux linguistiques contemporains ont comme objet l'*autonymie*. Il s'agit d'un concept emprunté par les linguistes aux logiciens qui l'ont élaboré pour désigner l'emploi autoréférentiel d'un symbole au moyen de sa mention. Un tel emprunt n'a rien de surprenant, car l'histoire d'une discipline est, on le sait, souvent faite de transferts d'une formation théorique vers une ou plusieurs formations exogènes. Ce qui surprend dans le cas présent, c'est le caractère apparemment naturel du passage ainsi que l'ampleur et la nouveauté des analyses linguistiques que suscite l'autonymie dans les années récentes. Parmi les nombreux travaux sur la question, on retiendra deux ouvrages fondamentaux, représentatifs des deux principales directions de recherche : en 1978, *Le Métalangage* de J. Rey-Debove, centré sur le discours lexicographique des dictionnaires français dans une perspective sémiotique et, en 1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi : boucles réflexives et non-coïncidence du dire* de J. Authier-Revuz qui met en place la notion de *modalité autonymique* dont elle répertorie les différentes formes discursives régulières. On peut également considérer que le livre de F. Recanati paru en 1979 sur *La Transparence et l'énonciation*, constitue une interface importante entre ces travaux linguistiques et les réflexions qui ont précédé, dans les domaines de la logique et de la philosophie logique anglo-saxonne.

Nous voudrions élucider dans cet article deux questions : tout d'abord celle de l'origine et de la genèse de cette problématique, puis celle des effets de cette importation d'un concept logique dans le champ proprement linguistique. Le concept logique d'*autonymie* reste-t-il stable dans son utilisation linguistique ou connaît-il des déplacements significatifs ? Quelles propriétés linguistiques nouvelles permet-il de déceler ?

1. Les ancêtres de l'autonymie linguistique

C'est le livre de J. Rey-Debove sur *Le Métalangage* paru en 1978 qui installe la problématique générale de l'autonymie dans le domaine linguistique. L'ouverture de ce nouveau champ d'études résulte, nous semble-t-il, de la jonction opérée par l'entremise de la sémiologie entre deux ensembles de travaux qui s'étaient jusque là développés de manière indépendante : d'un côté les réflexions des logiciens sur le métalangage logique, initiés par *Logische Syntax der Sprache* de R. Carnap publié en 1934 où apparaît le néologisme allemand *autonym* ; et de l'autre celles de lexicographes comme P. Imbs ou C. et J. Dubois, concernant le statut des unités lexicales qui constituent la nomenclature des dictionnaires à partir des années 60. Nous donnerons, pour commencer, un bref aperçu de ces deux champs d'études.

1. 1. L'autonymie en logique

1. 1. 1. Autonymie et métalangage : le discours métalogue

En logique, la problématique de l'autonymie apparaît d'emblée étroitement associée à celle du *métalangage*. Elle concerne plus précisément la désignation des symboles du langage logique pris comme référents auxquels s'appliquent les prédicats des définitions logiques. C'est ce qu'expose clairement R. Carnap dans *Logische Syntax der Sprache* [1964 (1934)] et particulièrement dans ce passage de *Signification et nécessité* qui peut servir d'archétype aux textes constitutifs du corpus sur l'autonymie logique :

“pour parler d'un langage-objet — en l'occurrence des systèmes symboliques S_1 , etc. — nous avons besoin d'un métalangage. Nous utiliserons comme métalangages M une partie adéquate du français contenant des traductions de phrases et d'autres expressions de langages-objets (...), les noms (descriptions) de ces expressions, et des termes sémantiques particuliers. Pour simplifier, nous construirons un nom pour une expression, selon l'usage habituel, en incluant l'expression dans des guillemets simples. Pour parler d'expressions d'une manière générale, nous utilisons souvent ' U_i ', ' U_j ', etc., pour des expressions de natures diverses et ' G_i ', ' G_j ', etc. pour les phrases, parfois aussi des espaces vides comme ' \dots ', ' $_ _$ ', etc., des blancs également avec une variable, c'est-à-dire, ' \dots ', pour une expression contenant une variable libre. Si une lettre gothique figure simultanément avec des symboles du langage-objet, ces derniers sont utilisés de manière autonome, c'est-à-dire comme noms d'eux-mêmes” [1997 (1947), p. 4].

R. Carnap dégage trois traits fondamentaux de la problématique de l'autonymie. Il souligne tout d'abord qu'il s'agit d'un mode de référencement particulier qui assure l'identification du symbole dont on parle en le manifestant matériellement par le biais d'une auto-mention. Le

second trait découle de ce type même de désignation spéculaire. Dans la mesure où le symbole en mention est un homomorphe du symbole en usage qu'il désigne, il est nécessaire de le distinguer de ce dernier. C'est le rôle dévolu aux guillemets ou autres indices typographiques dans l'écriture logique. Enfin, comme l'indique la glose étymologique de "noms d'eux-mêmes", les symboles en emploi autonome sont assimilés à des "noms".

Si le caractère autoréférentiel de l'autonyme est une propriété qui relève du simple constat, en revanche les deux autres traits appellent quelques commentaires.

1. 1. 2. Un problème de notation

Le problème "formel" résolu par R. Carnap doit être compris comme étant d'abord un problème de notation. Comment en effet manipuler du symbolique sans que cette matière soit en même temps "prise" dans son fonctionnement symbolique spécifique ? Comment signaler graphiquement une expression entrant dans un jeu d'écriture, fait pour jouer un rôle dans ce jeu, sans la faire participer en même temps à ce jeu ? A. Tarski résume ainsi le problème et sa résolution : "Marie est un nom propre" est, selon Tarski, mal formé car nulle femme n'est un nom propre. Pour éviter cette difficulté on est obligé de figurer en "lieu et place" de Marie quelque chose qui pourra satisfaire le prédicat "(...) est un nom propre" [Tarski, 1971].

On guillemette donc le terme pour indiquer qu'il figure dans un contexte différent du contexte ordinaire, qu'il est détaché de son ordre sémiotique propre. De là, cette définition des guillemets comme un moyen de nommer le signe qu'ils contiennent. C'est par ce moyen technique permettant d'indexer le contexte d'utilisation d'un signe que l'on parvient à la définition non triviale¹ qu'un nom puisse être son propre nom².

1. 1. 3. Autonymie et dénomination

Que l'autonyme soit un nom est aujourd'hui considéré comme un fait avéré allant de soi. Mais comment un vocable X peut-il être son propre nom sans circularité ? R. Carnap, dans *Logische Syntax der Sprache* [1964 (1934), p. 156], légitime cette procédure de dénomination en invoquant l'arbitraire du signe :

"Puisqu'on peut choisir de manière arbitraire le signe d'un objet donné, il est tout à fait possible de nommer une chose au moyen de la chose elle-même ou de nommer une espèce au moyen des choses qui la composent. Nous pouvons, par exemple, adopter la règle que, à la place du mot *montre*, on mette sur la feuille de papier une montre. Mais c'est plus souvent une expression linguistique qu'un objet extralinguistique qui est utilisé pour s'autodésigner. On appelle une expression employée de cette manière une expression autonome" (cité par J. Rey-Debove [1978, p. 87]).

¹Cf. cette assertion de N. Goodman, comme allant de soi, et citative visiblement d'une tradition incontestable : "En mettant des guillemets autour de A1, nous en faisons un nom qui cite directement A1 : A2. «les triangles ont trois côtés»" [Goodman, 1992 (1978), p. 59].

²"En généralisant ce point de vue, nous devrions admettre que n'importe quel mot peut parfois remplacer la fonction de son propre nom" [Tarski, 1971, p. 54].

De son côté, A. Tarski allègue que “les conventions les plus fondamentales qui règlent l’usage de tout langage exigent que dans chaque expression que nous énonçons au sujet d’un objet, le nom de celui-ci soit employé et non cet objet même” (cité par J. Rey-Debove [1978, p. 143]) pour soutenir qu’il est impossible de parler d’un mot ou d’un symbole sans le nommer. D’où il résulte corollairement qu’un symbole logique en emploi autonome à valeur autoréférentielle ne peut être qu’un nom-*name*.

Pour notre part, nous resterons en dehors de l’interminable débat philosophico-logique sur la référence auquel se trouve associé le problème de la dénomination et dont l’un des points culminants est le célèbre article *On Referring* de P. F. Strawson paru dans *Mind* en [1950], nous bornant à préciser ce que les logiciens entendent par “nom” et “sujet logique”, pour dissiper tout malentendu terminologique à propos du statut de nom généralement reconnu aujourd’hui à l’autonyme.

1. 1. 4. Autonymie et nom-sujet logique : un point de terminologie

Comme il n’est pas nécessaire à notre propos d’envisager les différentes conceptions de la proposition qui scandent la longue histoire de ce concept logique, il nous suffira de partir de la présentation aussi panoramique que lapidaire de U. Eco dans *Le Signe* :

“La logique contemporaine s’inscrit ainsi dans la perspective qui était déjà celle de la logique ancienne : elle pose que les termes particuliers ne sont en soi ni vrais ni faux. Ils se contentent d’*indiquer* ou, au mieux, *dénotent*. Il n’y a que l’énoncé qui soit *assertif* et qui, dès lors, puisse être évaluable en termes de Vrai et de Faux” [1992 (1973), p. 234].

Il apparaît clairement ici que le seul critère auquel recourent les logiciens pour définir les deux termes constitutifs du couple propositionnel est d’ordre fonctionnel. Ce faisant, ils négligent comme non pertinentes de leur point de vue toutes les autres propriétés du terme sujet, à commencer par sa forme grammaticale, comme le précise W. V. O. Quine dans *Word and Object* :

“(…) la séparation des rôles [grammaticaux] entre ceux qui exigent la forme substantive, ceux qui exigent la forme adjectivale et ceux qui exigent la forme verbale a peu d’incidence sur les problèmes de la référence. Nous pouvons donc nous faciliter la tâche en regardant les substantifs, les adjectifs et les verbes comme étant simplement des formes diverses données à un terme général” [1977 (1960), p. 148].

Un tel point de vue théorique autorise donc à taxer de nom, et même de nom propre, tout terme sujet logique dans la mesure où il partage une caractéristique intrinsèque de la dénomination, celle d’identifier un référent particulier. Et dans cette foulée logique, l’autonyme, dont la place privilégiée est celle de sujet d’une proposition “métalogique”³, sera tout

³Nous forgeons le terme de métalogique sur le modèle de métathéorie, terme par lequel le logicien réfère à la problématique de la métalangue logique dans laquelle il s’agit de “saisir” les expressions d’un système formel : “Du moment où nous disposons d’une métalangue permettant de parler des expressions d’un système formel (S), nous pouvons entreprendre d’étudier systématiquement les propriétés de (S). Cette étude constituera une théorie qui, par rapport à (S), est dite métathéorie” [Martin, 1964, p. 33].

naturellement considéré comme un nom-*name*. Aussi bien rencontre-t-on couramment deux gloses en apparence équivalentes du terme d'autonymie, celle d'*auto-nomination* ou d'*auto-désignation*. Leur synonymie tient à l'identification de *nommer* à *dénoter*, lorsqu'il s'agit de désigner le référent auquel renvoie le sujet logique.

Cette terminologie logique ne coïncide pas, on le voit, avec la définition ordinaire de dénomination qui, dans son usage courant, désigne la seule relation entre un nom et la classe d'objets ou l'individu particulier auquel il a été donné et appartient par convention. Ce sera donc là une source de confusion et partant d'altération lors du transfert de l'autonymie du domaine logique à celui de la linguistique, comme nous le verrons plus loin.

1. 1. 5. Bilan de la position logique de l'autonymie

Vues du côté des logiciens, les propriétés minimales de l'autonyme sont les suivantes :

— *propriété 1* : un autonyme est un objet symbolique quelconque repris, en dehors des contextes d'emploi pour lesquels il a été défini ou construit, et altéré par l'opération de reprise.

— *propriété 2* : cette altération peut être considérée comme un processus d'autodésignation (ou d'autonomination ; c'est égal en logique) par simple mention au sens de citation ou production de la forme-objet désignée.

— *propriété 3* : le produit de cette autodésignation, comme dans tout procès dénotatif est un nom-*name* quelle que soit la structure symbolique de ce qu'il désigne.

— *propriété 4* : cette manipulation symbolique est nécessaire dans la définition et la construction des langages logiques mais elle doit pouvoir être observée chaque fois qu'une matière symbolique est l'objet d'une désignation.

1. 2. Le problème lexicographique de la nomenclature d'un dictionnaire

Dans les années 60-70, les linguistes lexicographes commencent à réfléchir sur leur pratique de rédacteurs de dictionnaire. Ils s'interrogent notamment sur le statut des unités lexicales qui figurent comme mot vedette ou *entrées* des articles et qui, rangées par ordre alphabétique, composent la *nomenclature* d'un dictionnaire. C. et J. Dubois [1971, p. 61-65] définissent de telles entrées au moyen de trois caractéristiques : ce sont des *mots graphiques*, des *unités théoriques* et des *unités de comportement*

culturel. Nous nous arrêterons à la seconde qui touche directement à notre problématique.

Au dire des auteurs, les entrées sont à considérer comme des *unités théoriques* dans la mesure où elles correspondent à "des «abstractions» des mots du discours. Ce sont non des «mots» à proprement parler, mais des *dénominations* de classes de mots, des espèces de «noms propres», [Imbs, 1960, p. 9]. Et ils précisent :

"Comme dénomination d'une classe de mots, l'entrée a deux propriétés : c'est toujours un *nom*, quelle que soit la catégorie du mot (verbe, adjectif, adverbe) ; c'est toujours une forme arbitraire et théorique, dépouillée des marques grammaticales (sans marques de pluriel et de genre pour les noms et les adjectifs, sans marques de temps pour les verbes, etc.). Les entrées sont en quelque sorte des *noms invariables*" [C. et J. Dubois, 1971, p. 62].

Le parallélisme est ici flagrant entre la démarche métalinguistique du logicien et celle du lexicographe. Tous deux en effet s'intéressent à la façon dont on peut référer aux objets du langage formel ou du lexique de la langue qu'ils décrivent et tous deux affirment qu'on y parvient en utilisant des dénominations métalinguistiques ou noms-*names*. Mais qu'on ne s'y trompe pas : *Nom-name* n'a pas la même signification dans les deux cas. Alors que les logiciens l'emploient avec son acception strictement définie dans la terminologie logique de *dénotation* ou renvoi à un référent précis, les lexicographes prennent implicitement *nom* dans son sens commun de "mot ou expression servant à désigner un individu", dont le représentant prototypique est le nom propre de personne. Le mot de *nomenclature* reconduit la même équivoque, puisqu'il désigne aussi bien l'ensemble des termes techniques dont se compose une terminologie scientifique comme celle de la logique que l'ensemble des mots-entrées d'un dictionnaire de langue. Cette ambivalence apparaît clairement lorsque C. et J. Dubois [*loc. cit.*] voient dans "la difficulté de traiter comme des mots lexicaux des termes grammaticaux comme les pronoms, les prépositions, les articles" une preuve que "la nomenclature grammaticale est d'une autre nature que la nomenclature lexicale".

On relèvera par ailleurs des divergences, qui tiennent à la nature même des objets spécifiques dont s'occupent les logiciens d'un côté et les lexicographes de l'autre. Tout d'abord, l'autonyme en logique est une forme qui recopie à l'identique l'expression dénotée au point de devoir sa distinction à l'ajout de guillemets. L'entrée du dictionnaire, pour sa part, est un *mot graphique*, qui ne reproduit que partiellement mais selon des règles fixes, l'objet-mot auquel elle renvoie. C'est pourquoi elle est qualifiée par C. et J. Dubois de "forme arbitraire et théorique". À nos yeux il s'agit plutôt d'une forme conventionnelle, puisqu'elle relève non d'une réflexion théorique mais d'une technique lexicographique et d'une forme en partie motivée, dans la mesure où, comme le signalent les auteurs eux-mêmes, "cette forme arbitraire est un des allomorphes du morphème" qui joue le rôle d'un "archimorphème" [1971, p. 63].

En second lieu, les lexicographes différencient le mot-entrée du mot ordinaire non seulement par son isolement typographique, en un sens comparable aux guillemets des logiciens, mais aussi par son comportement syntaxique. Une des propriétés distinctives de l'entrée d'après C. et J. Dubois est son caractère nominal. Le fait que l'entrée soit un mot et qu'un mot français se définisse, entre autres, par son appartenance obligatoire à une catégorie grammaticale, conduit donc les auteurs à le ranger parmi les substantifs, les noms-*nouns*. Il peut donc y avoir coïncidence entre la catégorie grammaticale du mot-entrée et du mot auquel celle-ci renvoie, dans le cas du nom, mais ailleurs "les entrées lexicographiques sont le résultat d'une nominalisation" [*ibid.*, p. 64]. Selon cette analyse, l'entrée est donc un nom au double sens du mot en français : dénomination et substantif.

En dernier lieu, l'autonyme des logiciens coïncide avec le terme-sujet d'un prédicat métalinguistique dans le cadre d'une proposition, leur enjeu étant d'instaurer une relation stable, vraie par définition, entre l'expression d'un langage formel et le prédicat théorique qui lui est appliquée. L'entrée lexicographique en revanche est étudiée dans le cadre de l'article de dictionnaire où elle sert de support unique à des apports d'ordre hétérogène : morpho-phonologique, grammatical, sémantique, etc. (cf. A. Collinot et F. Mazière [1997, p. 53-132]). On a donc affaire à une structure de liste ordonnée, dont l'enjeu est de décrire un certain nombre de propriétés données comme définitoires du mot-entrée en les réunissant autour du pôle unique de l'entrée, pour en faciliter la consultation.

2. Le transfert de l'autonymie logique en linguistique

2. 1. Aperçu historique

Il revient à J. Rey-Debove d'avoir assimilé l'entrée lexicographique à un autonome, en opérant la jonction des approches logique et lexicographique. Le rapprochement se fait en deux temps : en 1971 l'entrée lexicale est présentée *de facto* comme un autonome et en 1978 l'autonymie linguistique est définie en tant que concept théorique.

Dans son *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains* [1971, p. 44-52], J. Rey-Debove commence par appliquer le terme d'autonyme à l'entrée du dictionnaire. En adoptant le point de vue sémiotique de Hjelmslev, selon lequel "la substance de contenu d'une langue va jusqu'à inclure dans cette substance celle de l'expression", elle pose que "tout nom est susceptible d'avoir un double signifié «chose nommée» ou «signe nommant» selon le contexte" [*ibid.*, p. 44]. Ces deux valeurs sont assimilées à celles que les logiciens reconnaissent sous les termes d'*usage* et de *mention* et l'entrée lexicographique est considérée

comme une *mention*, un *signe-nommant* "dit AUTONYME" [*op. cit.*, p. 45]. Bien que l'auteur dégage déjà les principales caractéristiques de l'autonymie lexicale, en signalant même qu'elle "concerne non pas seulement le mot, mais toutes les séquences de la première articulation et certaines de la seconde" [*ibid.*, p. 48], l'amalgame du mot-entrée et de l'autonyme est imposé comme un simple constat sans justification. Il faudra attendre la parution du *Métalangage* en 1978 pour que l'auteur, dépassant la problématique étroitement lexicale, envisage l'autonymie sous toutes ses manifestations linguistiques et montre qu'il s'agit d'une catégorie qui permet de rendre compte de manière unifiée d'un ensemble de phénomènes hétérogènes impliquant aussi bien la dimension lexicale que la dimension syntaxique et énonciative.

2. 2. Effets de l'identification de l'entrée lexicographique à un autonyme

Le premier effet de l'alliage résultant de la combinaison de l'autonyme logique et de l'entrée lexicale est le renforcement des deux traits, retenus comme propriétés définitoires : leur statut de dénomination réflexive d'une part et leur appartenance à l'ordre métalinguistique de l'autre. Mais si la dimension métalinguistique est bien une caractéristique que partagent l'autonyme des logiciens et le mot-entrée des lexicographes, leur qualification commune de *nom* renvoie en revanche, nous l'avons vu, à des notions distinctes : celle, logique, de référenciation qui concerne le rapport entre tout type d'expression et sa dénotation et celle, lexicale, de désignation d'un objet au moyen d'une forme linguistique spécifique. Le croisement des deux aboutit à faire du nom autonyme une identification nominale au sens grammatical du terme et à perdre le caractère générique de désignation référentielle propre à l'acception logique. C'est là une source de confusion pernicieuse qui fait reposer le statut nominal de l'autonymie lexicale sur une équivoque entre l'acception logique correspondant à un pur désignatif et celle du langage qui ajoute à la propriété désignative du nom ses propriétés linguistiques de "nom substantif" pour reprendre l'étiquette grammaticale. Elle est à l'origine notamment de l'amalgame entre *nom-name* et *nom-noun*, que fait J. Rey-Debove [1978, p. 64] dans les lignes suivantes :

"Le signe autonyme, quel que soit son signifiant, est un nom (*noun*). Il ne saurait en être autrement, car parler d'un signe c'est le prendre comme sujet du discours, et le sujet du discours possède dans toutes les langues qui ont des noms, la fonction nominale. Pour parler d'un verbe ou d'un adverbe, il faut les nominaliser. Dans l'exemple suivant, *je* et *avons* sont des noms : «*je* n'est qu'un singulier et *avons* un pluriel [sic]» (Molière, *F. S.*, II, VI)".

Et l'auteur considérant la cause comme entendue, en conclut qu' "il n'est pas nécessaire d'insister sur ce point qui n'a jamais soulevé de

discussions ni chez les philosophes ni chez les grammairiens". Conclusion pour le moins hâtive, quand on sait que le débat philosophico-logique, centré sur la référenciation, s'efforce de s'abstraire des formulations du langage ordinaire, et que réciproquement, au dire de J. Rey-Debove [1978, p. 57] "les philosophes qui s'occupent de l'autonymie l'envisagent dans une théorie de la référence (...), où les signes sont les noms des choses, point de vue qui n'intéresse pas le linguiste". Il nous semble, au contraire, impossible d'envisager le problème de l'autonymie en linguistique sans avoir, au préalable, réexaminer son statut nominal. Nous nous proposons donc de revenir sur le caractère nominal des propriétés généralement retenues pour identifier l'autonyme à une appellation ayant un statut grammatical de nom-substantif.

Le second effet est l'imbrication des analyses logique et lexicale, qui amène à confondre des objets définis dans des cadres théoriques différents. Le parallélisme logico-grammatical établi entre la proposition et la phrase assertive va constituer l'interface permettant de convertir le terme sujet en nom sujet grammatical et le terme prédicatif en prédicat verbal. Ainsi la dimension linguistique est-elle introduite indûment dans la problématique logique, tandis que l'analyse morpho-syntaxique du discours lexicographique se trouve contaminée par l'héritage logique des notions de sujet et de prédicat.

Le troisième effet est de transférer dans le domaine lexicographique l'opposition entre *mention* et *usage* d'une expression définie par les logiciens. Le mot-entrée acquiert de la sorte le statut logico-sémiotique d'un signe en mention et, en particulier, sa réflexivité référentielle qui bloque toute relation synonymique avec les autres unités lexicales.

Enfin le croisement entre la problématique logique et lexicographique a joué un rôle décisif dans l'extension ultérieure de la notion d'autonymie en linguistique en passant de l'ordre métalinguistique à l'ordre langagier, de l'autonymie sémiotique du dit écrit, à l'autonymie comme "auto-représentation du dire", ou *modalité autonymique* pour reprendre la terminologie de J. Authier-Revuz [1995]. L'autonymie perd ainsi sa stricte limitation à un problème d'écriture métalogue ou métalexical et est étendue au champ méta-énonciatif des reformulations observables dans toute espèce de discours que A. Culioli qualifie d'*épilinguistiques* par opposition aux formulations *métalinguistiques* des logiciens. Le passage se fait par l'intermédiaire de ce que J. Rey-Debove baptise, dans le droit fil de la sémiotique de L. Hjelmslev, *connotation autonymique*, au sens de "deux contenus pour une expression" [1978, p. 251]. Il s'agit d'énoncés tels que (pour reprendre un de ses exemples) :

"C'est un marginal, comme on dit aujourd'hui"

où l'on emploie un signe et on le cite tout à la fois. En bref, on "cumule deux sémiotiques" hiérarchisées : un signifié dénotatif dominant, qui fait

que la phrase parle d'une personne et non d'un signe, tout en "connotant" ce dernier [*op. cit.*, p. 253].

3. Contre-propositions pour une réanalyse de l'autonymie en linguistique

3. 1. Autonymie et nominalisation

Le statut grammatical de substantif ou nom-*noun* est canoniquement retenu dans la littérature linguistique comme une des propriétés définitoires de l'autonyme. Ce caractère nominal s'est imposé d'autant plus facilement qu'il s'appuie sur des observations factuelles qui ont la force démonstrative d'évidences.

Pour nous limiter au français, il est aisé de vérifier que l'autonyme apparaît dans une phrase métalinguistique avec un des prédéterminants (article ou démonstratif ou possessif) qui accompagnent obligatoirement un nom commun et facultativement un nom propre et qu'il transmet à celui-ci la forme du genre masculin et du nombre singulier :

(1) "partir" est un infinitif

(2) ce "journaux" est bien écrit

Le même exemple montre que l'autonyme assume aussi les fonctions syntaxiques reconnues au nom, notamment, celle de sujet grammatical, déterminant l'accord du verbe à la troisième personne du singulier, ainsi que la fonction de désignation d'un objet déterminé — en l'occurrence les mots *partir* et *journaux* — qui est une propriété référentielle commune au nom sujet grammatical et logique.

Les faits sont indéniables. Ce n'est donc pas eux que nous contesterons mais leur interprétation comme preuves de nominalisation. On rappellera, tout d'abord, que les formes de masculin et de singulier sont ambivalentes en français. Elles peuvent renvoyer à une distinction de masculin et de singulier par opposition au féminin et au pluriel mais aussi à une neutralisation des marques de genre et de nombre. Il suffit d'admettre que l'autonyme relève du second cas de figure, pour reconnaître qu'il est dépourvu des caractéristiques morphologiques de la classe nominale et qu'il se présente comme une forme invariable non définie au niveau de sa morphologie.

Au niveau sémantico-référentiel, nous partirons de la distinction clairement établie par G. Kleiber dans *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres* [1981, p. 35] entre les propriétés appartenant à la catégorie grammaticale du nom et celles qui relèvent du syntagme nominal :

“le critère de la catégorie référentielle concerne le nom, alors que celui de la fonction référentielle concerne en fait le syntagme nominal tout entier et la place qu’il peut occuper dans la phrase”.

Si donc nous suivons le principe méthodologique qu’en tire ce linguiste selon lequel “il ne faut pas subordonner les catégories référentielles aux catégorisations grammaticales, mais tenter l’inverse” [*ibid.*, p. 37], nous en concluons nécessairement que la fonction référentielle désignant l’objet à propos duquel on énonce quelque chose ne dépend pas de la catégorie grammaticale du nom mais est déterminée par l’insertion de celui-ci dans un syntagme. Le fait de désigner un référent ne saurait en conséquence plaider en faveur de l’identité nominale de l’autonyme. On objectera aussitôt que le nom est tout de même en cause puisqu’il s’agit d’un syntagme dit nominal, l’élément essentiel qui le constitue étant un substantif. Mais le raisonnement ne tient qu’à un trompe-l’œil terminologique. C’est par convention grammaticale qu’un groupe comprenant un constituant nominal non facultatif reçoit l’étiquette de syntagme (ou groupe) nominal. Ce faisant, on reporte sur le nom la fonction référentielle qui appartient au syntagme. Or si cette fonction référentielle n’est pas une propriété intrinsèque de la catégorie nominale, elle ne peut qu’être marquée par l’autre constituant du groupe dit nominal, à savoir le prédéterminant. Ce que confirme l’attachement de celui-ci à tout syntagme comportant un prédéterminant quelle que soit la nature grammaticale de l’élément auquel il se compose dans le cadre du syntagme. Il en ressort que l’autonyme doit, comme le nom commun, son fonctionnement référentiel à une propriété du syntagme qui l’intègre et non à sa qualité de substantif. Il est donc syntaxiquement possible d’affubler d’un prédéterminant n’importe quelle expression linguistique à laquelle on veut conférer une fonction de désignation d’un référent, sans qu’il soit nécessaire d’y voir une nominalisation.

On peut enfin reconduire au niveau syntaxique la distinction entre nom et syntagme et poser que les fonctions dites nominales sont en fait l’apanage du syntagme dans sa totalité et non du substantif qui en constitue une composante partielle. Ainsi l’agrammaticalité de l’exemple (3) face à la grammaticalité de (3’) atteste-t-elle l’impossibilité pour un nom commun d’exercer à lui seul la fonction de sujet grammatical :

(3) *imprimante est en panne

(3’) mon imprimante est en panne

Une telle analyse se trouve confortée par la théorie des positions que propose J.-C. Milner dans *Introduction à une science du langage* [1989]. Les fonctions sont directement attachées à des positions syntaxiques et au

non aux termes qui les occupent dans les constructions discursives. Malheureusement en conservant l'étiquetage des positions au moyen du nom de leur occupant privilégié, comme GN pour la position sujet, J.-C. Milner perpétue la confusion qu'il dénonce. Il conviendrait donc, pour éviter toute équivoque de parler de position sujet, position objet, etc.

Les analogies entre les caractéristiques grammaticales d'un autonome et celles des noms communs ou propres — on en trouvera chez J. Rey-Debove [1978, p. 135] une description détaillée et un tableau récapitulatif commode — invalident le caractère nominal non seulement de l'autonome mais encore des propriétés retenues comme définitoires de cette catégorie grammaticale. L'autonome apparaît comme une forme fixée conventionnellement, mais dépourvue de toute propriété la rattachant à une catégorie grammaticale distincte. Ses caractéristiques sont celles, minimales, que reçoivent les éléments acatégoriels du français : invariance morphologique, insertion dans un syntagme à fonction référentielle et syntaxique. Ajoutons que l'autonome entretient des liens privilégiés avec l'apposition qui apparaît comme une non-position (une a-position) syntaxique, puisqu'elle constitue un mécanisme de placement d'un "intrus" sur une position syntaxique, par accord avec l'occupant qui s'y trouve déjà. L'autonome n'est donc pas un nom dans l'acceptation grammaticale du terme. Reste à préciser s'il peut être considéré comme un nom au sens courant ou logique de dénomination.

3. 2. Autonymie et dénomination

Il est courant de rattacher le sens logique de nom-*name* de dénomination à celui qu'a ce même vocable dans le langage commun. Telle est l'attitude de J. S. Mill dans *A System of Logic* [1988 (1843)] qui affirme "Tous les noms sont les noms d'une chose, réelle ou imaginaire" [*ibid.*, p. 26]. Le propos du logicien est ici philosophique : cherchant à ériger la logique en une science capable d'évaluer la vérité de nos jugements sur le monde, il s'intéresse à l'articulation du langage aux "choses" afin de pouvoir juger du degré d'adéquation de nos croyances et de nos connaissances relatives au monde. Il semble que cette fonction de renvoi aux objets que S. Mill [*ibid.*, p. 18-19] reconnaît au nom-*name* soit la base ontologique de ses définition et classification souvent reprises des Noms et de son analyse de la Proposition en "trois parties : le Sujet, le Prédicat (l'attribut) et la Copule"⁴. Le Sujet et le Prédicat sont identifiés à des Noms renvoyant "à deux choses nommables" et la Copule, "le mot *est*" à un "signe connectif placé entre le Sujet et le Prédicat pour montrer que l'un est affirmé de l'autre". Ce rappel très sommaire ne vise qu'à permettre de nous demander si l'usage que S. Mill fait ici de Nom, correspond, comme il semble le croire, à celui du langage ordinaire.

⁴Les majuscules sont dans le texte de Mill.

Une revue des travaux de G. Kleiber consacrés à la dénomination, depuis 1981 jusqu'aux travaux récents, en retient trois traits caractéristiques : 1) elle est fixée par une convention culturellement ou lexicalement codée qui en délimite le champ d'application référentiel ; 2) elle est instituée par un prédicat de dénomination, comme *s'appeler, être le nom de...* ; 3) elle peut s'appliquer à une classe d'objets (nom général ou commun) ou être attribuée à un objet unique (nom individuel ou propre). Il est évident que la conception du Nom de S. Mill satisfait les conditions 1 et 3 mais pas toujours la condition 2. En particulier, l'autonyme, que S. Mill [1988 (1843), p. 24] identifie sans hésitation à un Nom, en le rapprochant de la *suppositio materialis* du mot chez les scolastiques ne répond pas au critère du prédicat appellatif. Ainsi dans l'exemple qu'il cite : "Vraiment est un mot français", on ne peut dire que "vraiment" est le nom donné au mot *vraiment*. Au contraire, il semblerait que l'autonyme soit une façon de désigner un mot qui n'a pas de nom métalinguistique ni d'appellation propre.

Comment alors rendre compte de la capacité fixe à s'auto-désigner qui caractérise l'autonyme, en lui déniait le statut de dénomination ? Nous proposons à titre d'hypothèse d'en faire un mode de désignation spécifique que nous qualifierons de *désignation citative*.

3. 3. L'autonyme : un désignateur citatif

L'autonyme partage avec la citation les propriétés de *réflexivité*, *d'opacité sémantique*, de *fixité*, liée à la *reproduction fidèle ou partielle de la forme* qu'elle désigne, et d'*insertion* d'un *élément étranger*, hors système lexical, grammatical ou énonciatif. Il peut donc désigner de manière stable un mot, ce qui explique la synonymie entre l'autonyme et la séquence à présentateur métalinguistique lexical : entre, par exemple, *vraiment* en emploi autonyme et le syntagme *le mot vraiment*. C'est une forme totalement ou en partie iconique, particulièrement bien adaptée à la désignation d'un objet linguistique ou symbolique par présentation de sa forme. Le logicien Roger Martin souligne, dans ses réflexions sur la métalangue, cet aspect de l'autonyme au point d'y voir la véritable propriété de l'autonyme :

"Il ne s'agit pas d'identifier le nom d'un objet avec cet objet (...) mais bien plutôt de présenter cet objet au lieu de le nommer, de la même façon qu'en pays étranger nous remplaçons parfois le mot qui nous manque par un geste vers l'objet que nous savons désigner, mais non nommer" [1964, p. 31].

Son abstraction de toute organisation linguistique ou discursive justifie les moyens particuliers, comme l'apposition, ou les signes typographiques, mis en œuvre pour l'insérer dans des structures qui ne prévoient pas son intégration.

La reconnaissance de l'autonyme comme un désignateur citatif conduit à lui donner une place dans l'ensemble des modes de référenciation linguistique. Nous proposons en conséquence de réaménager le système de désignation des objets comme suit :

(1) désignation nominale, par le biais d'une dénomination, pouvant renvoyer à l'objet présent ou absent,

(2) désignation par nom propre ou par description définie,

(3) désignation déictique, impliquant l'orientation vers un référent présent. Deux systèmes grammaticaux assurent cette indexation : les démonstratifs et les personnels (pronoms, adjectifs possessifs),

(4) désignation autonymique : au moyen d'une forme citative, qui présente iconiquement la forme de l'élément à désigner.

Conclusion

Lorsque l'autonymie, notion logico-sémantique à son origine, se déplace sur le terrain linguistique elle subit une transformation telle que l'objet linguistique autonyme est doublement mal nommé : cet objet n'est en effet ni un nom au sens de la grammaire (*noun*) ni un nom au sens sémiotique plus large de dénomination (*name*). Contrairement à la vulgate aujourd'hui répandue, l'autonyme n'est pas un nom-*noun*. Il n'en possède pas les propriétés ordinaires, ces propriétés étant l'apanage du niveau syntagmatique. De même, il n'est pas un nom-*name* et la notion d' "auto-appellation" véhiculée par l'étymologie du terme d'autonyme ne coïncide pas avec l'opération d' "auto-représentation" qui est ici en jeu. Ce constat nous oblige à accorder à ce mode de référenciation interne au système linguistique une place à part entière à côté des autres modes de référenciation que sont la deixis, la désignation d'individu par nom propre ou désignation définie, la désignation nominale au sens ordinaire qui concerne tout objet extralinguistique présent ou absent.

La problématique de l'autonymie qui a commencé à se développer dans les réflexions métathéoriques des logiciens à partir des années 30 ne concerne donc pas exactement les mêmes objets lorsqu'elle est captée quelque trente ans plus tard par des linguistes sensibilisés aux approches lexicographiques et sémiotiques. Des objets nouveaux (ceux de la langue), une terminologie stable (le terme d'autonyme) ; il y avait là de quoi inquiéter. En répondant à cette inquiétude, nous avons finalement

débusqué un mode de référenciation interne au langage, la désignation citative, domaine d'étude prometteur qui semble avoir été jusqu'ici négligé.

*(Université de Paris III,
EHESS)*

Bibliographie

AUTHIER-REVUZ (J.)

1995, *Ces mots qui ne vont pas de soi : boucles réflexives et non-coïncidence du dire*, Paris, Larousse.

CARNAP (R.)

1964, *The Logical Syntax of language*, Londres, Routledge & Kegan Paul ; *Logische Syntax der Sprache*, Vienne, éd. allemande de 1934.

1997, *Signification et nécessité*, Paris, Gallimard ; *Meaning and Necessity*, trad. de l'éd. allemande originale de 1943, Chicago, 1947.

COLLINOT (A.), MAZIÈRE (F.)

1997, *Un prêt à parler : le dictionnaire*, Paris, PUF.

DUBOIS (C.), DUBOIS (J.)

1971, *Introduction à la lexicographie : le dictionnaire*, Paris, Larousse.

ECO (U.)

1992, *Le Signe*, Bruxelles, Editions Labor ; *Segno*, Milan, Isedi, 1973.

GOODMAN (N.)

1992, *Manières de faire des mondes*, Nîmes, Chambon ; *Ways of Worldmaking*, Hackett Publishing Company, 1978.

IMBS (P.)

1960, "Au seuil de la lexicographie", *Cahiers de lexicologie*, p. 3-17.

KLEIBER (G.)

1981, *Problèmes de référence : descriptions définies et noms propres*, Paris, Klincksieck.

MARTIN (R.)

1964, *Logique contemporaine et formalisation*, Paris, PUF.

MILL (S.)

1843, *A System of Logic*, Londres ; première éd. française, Paris, 1866, rééd. *fac simile*, Liège, Mardaga, 1988.

MILNER (J.-C.)

1989, *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil.

QUINE (W. V. O.)

1977, *Le Mot et la chose*, Paris, Flammarion ; *Word and Object*, M. I. T., 1960.

RECANATI (F.)

1979, *La Transparence et l'énonciation*, Paris, Seuil.

REY-DEBOVE (J.)

1971, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Paris, La Haye, Mouton.

1978, *Le Métalangage*, Paris, Le Robert.

STRAWSON (P. F.)
1950, "On Referring", *Mind*.

TARSKI (A.)
1971, *Introduction à la logique*, Paris, Gauthier-Villars.

